



3 05036 2002 44819000 2

II

The Ambassador of the United States of America
Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures

AMBASSADE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

OTTAWA, le 1^{er} septembre 1961

OTTAWA, le 1^{er} septembre 1961

No. 52

N. 52

Sir:

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je vous prie de recevoir par la présente copie de la lettre que j'ai adressée à votre Excellence le 28 août 1961, en réponse à votre lettre du 21 août 1961, relative à la proposition de l'Administration des Patentes et des Droits de Marque de l'Ontario de modifier les conditions de la Convention de l'Organisation Mondiale de Commerce.

Il est entendu que les conditions de la Convention de l'Organisation Mondiale de Commerce de l'Ontario ne sont pas en vigueur et que les conditions de la Convention de l'Organisation Mondiale de Commerce de l'Ontario ne sont pas en vigueur. Les conditions de la Convention de l'Organisation Mondiale de Commerce de l'Ontario ne sont pas en vigueur et les conditions de la Convention de l'Organisation Mondiale de Commerce de l'Ontario ne sont pas en vigueur.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance renouvelée de ma haute considération et de mon respectueux dévouement.

LIVINGSTON T. MERCHANT
The Honorable
The Secretary of State
for External Affairs,
Ottawa.

L'honorable Secrétaire d'Etat
aux Affaires extérieures
Ottawa